

Rapport du Comité sur les droits des enfants

Assemblée générale de l'AOMF

Québec, 15 octobre 2015

Un Comité sur les droits de l'enfant a été créé au sein de l'AOMF pour faciliter la réflexion et l'adoption de stratégies permettant aux médiateurs d'agir efficacement dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'enfant.

Il est composé de représentants de 14 institutions (Albanie, Belgique, Bénin, Burundi, Côte d'Ivoire, Djibouti, France, Guinée, Haïti, Madagascar, Maurice, Niger, Nouveau-Brunswick (Canada), Sénégal).

Ce Comité a adopté une programmation à deux volets en 2014 puis en 2015 :

- Protection des droits de l'enfant,
- Promotion des droits de l'enfant.

Depuis 2013, la Défenseure des enfants et adjointe du Défenseur des droits français est à la tête de ce Comité (Marie Derain puis Geneviève Avenard).

Rapport d'activité du Comité des droits de l'enfant :

- Un **article récapitulatif de ce qui a été fait** par l'AOMF depuis la Résolution de Tirana de 2012 a été rédigé et diffusé en février 2014 afin de mettre en avant les réalisations et inciter les membres à en faire autant.
- Des **fiches pratiques** ont été préparées et diffusées sur la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE), la participation des enfants, la communication des institutions à leur égard et l'accessibilité des documents pour les enfants.
- Un **plan d'action** pour la mise en place d'un pôle défense des enfants au sein des institutions qui le souhaitent a également été rédigé et diffusé en 2014. Ce document a de nouveau été diffusé en 2015, accompagné d'une lettre des Présidentes de l'AOMF et du Comité.
- Deux **formations** spécifiques ont été organisées : d'abord pendant trois jours à Rabat en décembre 2013 sur les droits de l'enfant, puis à Paris pendant 5 jours en septembre 2015 sur la thématique « comment sensibiliser les enfants à leurs droits ? ».
- **La journée mondiale de l'enfant africain**, le 16 juin, a été marquée par une action en 2014 : un projet de lettre a été proposé aux membres pour diffusion à leurs gouvernements faisant la promotion de l'application de la CIDE et de la mise en place d'un mécanisme indépendant de suivi. Cette lettre présentait également le protocole numéro 3 établissant une procédure de communication des plaintes au Comité par les enfants directement. Huit pays africains ainsi

qu'Haïti l'ont diffusée. En 2015 un nouveau projet de lettre a cette fois été proposé pour diffusion aux parlementaires.

- **L'anniversaire de la Convention internationale** relative aux droits de l'enfant a été marqué en novembre 2014 par l'adoption d'une déclaration sur l'éducation aux droits par le Conseil d'administration et sera marquée en novembre prochain par la tenue d'une exposition itinérante sur les droits de l'enfant. Une lettre d'information spéciale sera par ailleurs diffusée de nouveau.
- Le Comité a également réalisé des **outils de promotion (livret, règle et affiche)** à la disposition des membres et adaptables dans chaque pays. Une petite quantité a été imprimée et diffusée à 19 institutions et aux 300 Centres de lectures et d'animation culturelle grâce à l'aide de l'OIF.
- Le Comité a créé cinq **vidéos** de promotion et présentation des droits de l'enfant et d'explication du rôle des Ombudsmans avec des animations, illustrées par des interviews d'enfants et de médiateurs en Belgique, Bénin, France, Haïti, Maurice et Nouveau-Brunswick.

Des DVD ont été édités et un dossier d'activités pédagogiques réalisé afin de permettre aux animateurs de travailler autour de ces vidéos.

- Pour le lancement de ces vidéos, une rencontre a été organisée à Paris le **1^{er} avril 2015**. Cette rencontre a permis de réunir différents réseaux institutionnels de la Francophonie et des ONG autour d'une thématique commune.
- La Présidence du Comité a par ailleurs pris contact avec d'autres organisations comme le Conseil de l'Europe et UNICEF Afrique de l'Ouest pour faire la promotion de notre travail et chercher des soutiens.

Deux projets conséquents ont par ailleurs marqués l'année 2015 :

La Sensibilisation aux droits de l'enfant et promotion des institutions en utilisant les outils et vidéos. Plusieurs étapes composent ce projet :

- L'organisation de la formation « comment sensibiliser les enfants à leurs droits ? » qui a réuni la plupart des membres du Comité en septembre à Paris,
- La rédaction prochaine d'un guide de sensibilisation (dès que le budget (environ 7000 € aura été trouvé),
- Trois membres (Bénin, Haïti, Madagascar) sont en cours d'organisation d'ateliers de sensibilisation dans les Centres de lecture et d'animation culturelle de l'OIF avec le soutien logistique de l'AOMF. Des formations de formateurs y seront également organisées.

Réalisation d'ateliers artistiques débouchant sur l'exposition « Tes droits, c'est tout un art ! » avec de jeunes francophones dans 6 pays différents : Albanie, Bénin, France, Maurice, Nouveau-Brunswick (Canada), Sénégal.

Après avoir sensibilisé les enfants/jeunes d'écoles, villages d'enfant, centres de loisirs... il leur a été proposé de s'exprimer sur leurs droits en utilisant l'art : dessin, peinture, collages, photo, écriture, poésie, chant, danse, vidéos... Après sélection des œuvres et réalisation de panneaux et d'un catalogue d'exposition pour le Congrès de Québec, cette

exposition deviendra itinérante chez les membres qui le souhaitent à l'occasion du 20 novembre.

Il est par ailleurs ressorti des différents échanges **des membres du Comité**, que la Résolution de Tirana, adoptée en octobre 2012, a donné une grande impulsion concernant la prise en compte des droits de l'enfant par les membres. Cette résolution a en effet entraîné une prise de conscience de l'importance pour les Médiateurs de jouer un rôle à l'égard des personnes les plus vulnérables. En dehors de ceux qui avaient déjà la compétence en 2012 (Belgique, France, Haïti, Maurice, Nouveau-Brunswick), certains ont affecté du personnel spécialisé (Bénin, Côte d'Ivoire, Albanie, Niger...), voire mis en place un service dédié (Albanie, Burundi, Côte d'Ivoire), d'autres ont fait des propositions de réforme législative pour pouvoir intégrer officiellement cette compétence (Djibouti, Niger, Madagascar, projet de loi au Sénégal de création d'un Défenseur des enfants). La loi concernant l'Avocat du peuple albanais a d'ailleurs été modifiée en 2014 et un Commissaire pour la Protection et la promotion des droits des enfants a été ajouté. D'autres institutions réalisent des campagnes de sensibilisation de la population mais également du gouvernement et des acteurs publics, comme au Burundi où l'Ombudsman a organisé un forum sur les droits de l'enfant.